

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-11
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET :
VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE /
CYCLONE CHIDO A
MAYOTTE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU :
7 JANVIER 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 7 JANVIER 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline
RATABOUIL,
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le cyclone meurtrier qui a frappé Mayotte le 14
décembre 2024.

Actuellement, la situation humanitaire sur l'île est critique, la population devant faire face
à des pénuries diverses et à de graves problèmes sanitaires.

La remise en état et la reconstruction prendront plusieurs années, les dégâts matériels
étant estimés à plusieurs milliards d'euros.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le **21 JAN. 2025**
ID : 011-211100763-20250113-DB202511-DE

Face à cette catastrophe, un élan de solidarité s'est mis en place, permettant de collecter des dons indispensables pour pallier l'urgence.

A l'échelle du département de l'Aude, cet élan est accompagné par l'association « Aude Solidarité » qui centralise les dons.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à « Aude Solidarité » qui se chargera ensuite de reverser ces dons au profit de l'urgence humanitaire et de la reconstruction des infrastructures et bâtiments publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à « Aude Solidarité » dans le cadre du soutien à Mayotte suite au passage du cyclone Chido.

PRECISE que cette subvention exceptionnelle est prévue au budget 2025, Nature 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 21 JAN. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 17 JAN. 2025
Par publication le : 21 JAN. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD